

# Théorie des organisations

## Définir la théorie des organisations

Ce cours vous est proposé par Audrey Portes, Assistant professor et enseignant-chercheur en Sciences de Gestion, à Montpellier Business School, et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

### Quiz

**Attention** : ceci est la version corrigée du quiz.

- 1. Étudier la théorie des organisations permet de : (une seule réponse possible, valable pour toutes les questions)**
  - a. Mieux gérer des situations de gestion
  - b. Améliorer la prise de décision
  - c. Prendre conscience des éléments qui nous influence
  - d. Les 3 réponses ci-dessus
- 2. En théorie des organisations nous souhaitons rationaliser le fonctionnement des entreprises pour en améliorer l'efficience.**
  - a. Vrai
  - b. Faux
- 3. L'école classique de la théorie des organisations s'intéresse :**
  - a. Au fait d'organiser la production pour être le plus performant
  - b. A l'aspect social des organisations
  - c. A la libération de l'individu au sein de l'organisation
  - d. Aucune des réponses ci-dessus

#### 4. Les théories néomodernes mettent en avant l'importance de la rationalité limitée

- a. Vrai
- b. Faux

#### 5. Les organisations sont des objets :

- a. Dynamiques, non naturels
- b. Statiques, non naturels
- c. Dynamiques, naturels
- d. Statiques, naturels

## Références

### Comment citer ce cours ?

Théorie des organisations, Audrey Portes, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.